



## Compte rendu de réunion

### Comité Directeur

du 09 décembre 2017

La réunion a lieu à partir de 9 h 30 dans la salle des Archers de la Cité à Carcassonne.

#### Présents

Didier Rami, Lionel Allasio, Marc Berger, Pascal Champion, André Cabrera, Alain Dupin, Anne Fourmaud, Gisèle Gallet, Pascale Hautefort, Chantal Lassus, Jean-Yves Mancuso, Christine Marleaux, Isabelle Moreau, Michel Pascal, Jackie Racinais, Michel Terpand, Jean Winterstan ; Nicolas Jonette (CTR)

#### Excusés

Bernard Barascud, Annick Bellet, Thierry Broucke, Maurice Dejean, Vincent Denhez, Thérèse Droui, Jo Lamothe, Lionel Leloir.

#### Absents

Dominique Brisot, Michel Henner.

#### Ordre du jour

- ouverture de la séance, nouvelles
- subventions
- calendrier sportif été 2018 (calendrier, quotas, championnat Salle Jeunes, félicitations)
- Championnats de France Nature ; 3D
- « primes » aux archers de Haut Niveau (international, podiums, CIP)
- problèmes juridiques
- emploi
- Questions diverses (assemblée générale, formations, groupements sportifs départementaux, point trésorerie, Premiers Secours, aide à la création de clubs, ETAF, site, Communica Sport)

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Président Didier RAMI ouvre la séance à 9 h 30 avec la liste des personnes absentes excusées ; il donne des nouvelles de Vincent DENHEZ, qui pensait être parmi nous mais reste fatigable ; et de Jo LAMOTHE qui maintenant parvient à marcher un peu avec l'aide d'un déambulateur et prononce quelques mots, bien que difficilement.

Didier RAMI remet la carte grise du véhicule qu'il a reçu par la poste il y a une quinzaine de jours. Michel TERPAND rappelle qu'il avait fait effectuer le contrôle technique du véhicule. Lionel ALLASIO a écrit à l'assurance pour le changement d'adresse.

Dissolution de la Ligue LR : début septembre, le dossier de dissolution a été envoyé en préfecture. Il a été rejeté par le service association mi-novembre. Un nouveau dossier a été déposé immédiatement en tenant compte des remarques du service association.

La DR continue à avoir une mauvaise image de notre discipline et nous menace de gel des subventions. Lionel ALLASIO s'étonne de cette situation. Même s'il reste beaucoup de travail, la situation a nettement évolué positivement au sein du comité directeur. Ce constat est approuvé par l'ensemble des membres

présents ainsi que Didier Rami.

Didier Rami va rédiger un courrier au directeur régional pour lui expliquer l'avancée de notre comité.

## **SUBVENTIONS**

Nous avons reçu la confirmation des subventions à percevoir de la part du Conseil Régional : 6 000 € pour du matériel dont 2 000 € en informatique ; 15 000 € pour la formation ; 25 000 € pour le Haut Niveau (aide à l'accès...).

Cela correspond à ce qui avait été anticipé en budget prévisionnel.

Dossier Conseil Régional : même dossier pour 2018 ; Didier RAMI a une entrevue avec la personne en charge des sports lundi à 11 h à Toulouse ;

Il aurait souhaité que la Trésorière Anne FOURMAUD puisse y assister, mais l'éloignement et ses obligations professionnelles ne le lui permettront pas.

## **CALENDRIER SPORTIF SAISON ETE**

Jean-Yves MANCUSO a vérifié que tous les Départements aient validé le calendrier.

Le calendrier est assez dense sur la saison mais nous avons du mal à trouver des organisateurs pour les événements régionaux (épreuves de DR, championnat régional...).

Le comité directeur va relancer les clubs susceptibles de pouvoir d'organiser ces compétitions.

Certains championnats régionaux sont déjà validés :

- Championnat Régional FITA JEUNES : BLAGNAC le 30 juin 2018
- Championnat Régional FITA ADULTES : BLAGNAC le 01 juillet 2018
- Championnat Régional 2x 50 m : CAHORS le 17 juin 2018
- Championnat Régional Tir CAMPAGNE : CASTELANUDARY le 06 mai 2018
- Championnat Régional TIR NATURE : BIZANET le 29 avril 2018
- Championnat Régional 3D : GRAULET le 29 juillet 2018

L'ensemble des lieux des épreuves de DR seront précisées dès que possible. Un tableau récapitulatif sera envoyé à l'ensemble des clubs.

Lattes a eu un concours refusé par son comité départemental puisqu'il était programmé en même que le championnat départemental 34 à Bessan et que le club de lattes avait déjà déposé plusieurs autres concours. Il sera proposé à Lattes de choisir une autre date s'ils le désirent (réponse avant le 15 décembre, date limite de validation par le Comité Régional)

## **Quotas**

Les quotas pour le Championnat Salle Adultes seront envoyés aux clubs rapidement.

Le comité régional précise le soutien pour l'ensemble des championnats régionaux individuels :

- Récompenses pour l'ensemble des podiums (médailles or, argent et bronze avec logo CRTAO et précision des dates). Pascal CHAMPION se charge d'effectuer un inventaire du stock de médailles restant de la Ligue LR et complètera en fonction des besoins.
- Arbitrages : prise en charge de l'ensemble des frais de déplacement des arbitres.

Inscriptions : le protocole d'inscription sera prochainement annoncé aux clubs. On effectuera une préinscription en ligne suivi d'envoi des chèques à une personne chargée du pointage (club organisateur ou responsable CRTAO ? à définir). Les chèques seront libellés directement au nom du club organisateur, dans la semaine « moins 2 » du Championnat.

La validation paraîtra en ligne sur le site du CRTAO à mesure de la réception des chèques.

## **Championnat Salle Jeunes**

Les premiers quotas proposés par la commission sportive semblent insuffisants en organisant le championnat sur une journée ne disposant que de 28 cibles.

Certaines catégories n'auraient pas de podium complet ou pas de tirs en duels.

Le Comité décide de faire ce championnat sur 2 jours, samedi et dimanche ;

Le nombre de sélectionnés doublera. Les quotas devront être revus.

Les Commissions Sportive et Jeunes feront une proposition au CoDir dans la semaine.  
Après validation les quotas et les dates seront communiquées aux clubs  
On s'oriente sur les catégories Poussins, Benjamins, Minimes et bare-bow le samedi puis les cadets et juniors en arcs classiques et arcs à poulies le dimanche (à confirmer après révision des quotas)  
Le début du championnat le samedi est prévu en fin de matinée (installation de la salle le samedi matin)  
La compétition débutera le matin pour la journée du dimanche.

### **Proposition**

Créer un cahier des charges et nommer un Délégué Technique pour les Championnats Régionaux :

- vote favorable.

Le cahier des charges sera établi par les Commissions Arbitres et Sportives ;

Le Délégué Technique aidera le club à sa demande en fonction des besoins de celui-ci.

### **Félicitations**

Pascal CHAMPION demande que des félicitations soient adressées à Pierre PERUZZETTO et à Guillaume ESCANDE pour leur travail concernant le site et le calendrier – dont acte.

## **CHAMPIONNATS DE FRANCE**

Pujaut doit organiser le **Championnat de France Nature** ; 21 arbitres sont demandés par la FFTA, seuls 4 arbitres se sont proposés pour l'instant. On pourra faire appel à la Provence, mais il faut étoffer au maximum auparavant. Un second appel sera fait en début d'année 2018.

André CARRERA contactera le responsable du club afin de connaître ses difficultés éventuelles (questions des présents : a-t-il suffisamment d'aide ? Le budget a-t-il été bien évalué ?)

**Championnat de France 3D** : un dossier a été déposé par le club de Séverac-le-Château ; le nouveau Parc Régional de l'Aubrac était demandeur d'une telle manifestation et Michel Pascal et Maurice Dejean aideront à l'implantation du parcours, Bernard BARASCUD étant chargé du relationnel avec les différents partenaires et structures.

### **« PRIMES » AUX ARCHERS DE HAUT NIVEAU**

Ce point a été évoqué mais non décidé à la dernière réunion, et la formulation exacte devra être choisie.

Les archers auront un dédommagement non sur résultat, mais sur le fait d'être sélectionnés pour représenter la France lors de manifestations internationales.

Ces primes proposées par le responsable de la Commission Sportive sont pour faire face aux dépenses annexes des championnats et souvent d'un manque à gagner sur leurs salaires.

**Championnat du Monde** : 600 € (Jeunes : 400 €) - Championnat d'Europe : 400 € (Jeunes : 350 €)  
Coupe du Monde : 250 € - Grand Prix Européen : 200 € - Jeux Olympiques : 1500 €

Le CTR Nicolas JONETTE précise que les primes ne peuvent pas être distribuées sur l'enveloppe des aides perçues pour l'accès au HN (car elles ne relèvent pas d'une action ou d'un achat utile pour le HN) mais qu'elles peuvent éventuellement être mises en place sur les fonds propres du Comité.

Il informe les élus que ces primes, si elles sont décidées, seront flottantes et qu'en fonction du nombre de sélections (qui peuvent être nombreuses) le montant peut varier. Une enveloppe définie à l'avance permettrait au Comité d'avoir une visibilité financière sur l'année.

### **Podiums en Championnat de France**

Les Archers remportant des médailles dans les divers Championnats de France 2018 seront récompensés en 2019, à saison écoulée. Une somme maximale sera définie, pour être ensuite répartie entre les Médaillés selon leur place.

### **Contrats d'Insertion Professionnelle**

Olivier Grillat du club de Nîmes demande à ce que le comité intervienne sur le financement des CIP  
Les CIP sont en cours de négociation entre la Fédération, le Ministère des Sports (DRJSCS) et les employeurs et les athlètes.

Ces CIP permettent aux employeurs de sportifs de HN de les détacher de leurs missions pour participer aux compétitions pour lesquels ils représentent l'équipe de France pour les stages et suivis sportifs et

ainsi compenser le manque à gagner pour l'employeur en raison de cette mise à disposition.

Sur la région deux athlètes sont concernés : Jean Charles Valladont (licencié au club de Nîmes, salarié France Archerie) et Pierre Pilhon (licencié et salarié au club de Nîmes).

Suite à la demande du Président du Comité Régional, la DRJSCS a répondu que le Comité n'avait pas à intervenir dans les CIP. (4 partenaires : État /Fédération/employeur/salarié) et 2 financeurs (DRJSCS et Fédération). Affaire à suivre....

## **PROBLEMES JURIDIQUES**

La Trésorière Anne FOURMAUD a reçu par voie d'avocat un courrier concernant une facture impayée (société CLARC) comportant le même numéro de facture qu'une facture déjà réglée et avec la même somme demandée, seul l'intitulé est différent.

En raison du faible montant (138 €), le Président Didier RAMI a demandé à Anne de régler à nouveau cette somme, sous ce second intitulé.

Il a fait savoir à l'avocate des 2 SARL ayant mandaté cette avocate qu'en cas de nouveau courrier de ses clientes c'est le Comité Régional par le biais du Président qui déposerait plainte et demanderait, entre autres, des indemnités vexatoires.

## **EMPLOI**

Le Président Didier RAMI a reçu de la FFTA un chèque de 2 500 € de subvention (signature d'une convention pluriannuelle) mais cette aide ne sera plus versée.

En revanche, si le Comité Régional embauche un technicien sportif, une aide annuelle de 12 000 € pourra être perçue. Ce technicien sportif ne pourra pas être « cédé à ... » (une structure départementale par exemple).

**L'embauche** prévue se fera donc sur la dénomination de « technicien sportif » ; la fiche de poste devra être éditée pour définir les contours des missions qui seront proposées

L'aide de la Fédération pourra éventuellement venir en complément du CNDS emploi (25 000€ repartis sur 4 années).

**Une Commission** est nommée. Elle est composée de : Lionel ALLASIO pour la Commission Sportive, Jackie RACINAIS pour la Commission Jeunes, Michel PASCAL pour la Commission Parcours, ainsi que du Président Didier RAMI, du Vice-Président Pascal CHAMPION ainsi que du CTR Nicolas JONETTE.

Date limite posée : celle de l'AG régionale.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Assemblée Générale**

L'assemblée Générale aura lieu le 3 février sur Carcassonne.

Le bilan comptable doit être prêt 15 jours avant l'AG, afin d'être envoyé aux clubs ; les pièces seront données le 31/12 au Cabinet Comptable qui devra donner son bilan pour le 18 janvier.

L'AG sera précédée d'une réunion du CoDir le 6 janvier (lieu à définir) : les Présidents des Commissions présenteront leurs bilans, de préférence sous forme PowerPoint.

### **Formations**

Nicolas JONETTE fait le point :

**Les formations** ont eu lieu comme prévu, sauf une qui a dû être remise en raison de l'indisponibilité de l'intervenant à la date prévue : préparation physique (sur Montpellier) ;

Une formation a été annulée, faute de candidats : le CQP animateur tir à l'arc d'octobre

Deux autres sessions sont proposées en février et avril.

**Rappel** : toutes les **inscriptions** doivent se faire à partir de l'Espace Licencié du site [ffa.fr](http://ffa.fr)

Les formations « Accueil des Poussins » (formation continue) et Assistant Entraîneur se sont bien déroulées.

D'autres **formations continues** sont programmées plus tard dans la saison : sport santé, sport et handicaps, préparation mentale, arcs à poulies ...

Les stages **Assistant à l'Entraîneur** sont en cours.

La participation à 1 formation continue tous les 3 ans au moins permet de garder actif le statut d'entraîneur et de coacher en Championnat de France

Le **CQP Technicien Sportif** permet de travailler dans un club ; il est composé d'un module en Région et d'un module en Pôle et de deux modules en Centre de formation national (Dijon).

Il est plus rapide à obtenir qu'un B.E., mais ne permet que 300 h par an de salariat, tandis que le B.E. peut travailler à plein temps. On peut additionner les 2 CQP : animateur et technicien sportif, cela permet de compléter le nombre d'heures d'activité, diversifier les offres de pratiques.

### **Groupes sportifs départementaux**

Suite aux décisions prises par le Comité pour aider les Départements à fonctionner sur des groupes de perfectionnements sportifs (dispositif entrant dans le PPF anciennement PES), Nicolas JONETTE a envoyé un courrier aux Présidents des Comités Départementaux, concernant leurs actions éventuelles pour leurs Jeunes. Ils devront renvoyer un dossier et un budget prévisionnel pour le 15/01 au plus tard.

Lionel Allasio regrette le manque de concertation avec le Comité Directeur avant d'envoyer le courrier aux Comités Départementaux. Il aurait été souhaitable que les élus participent à ce projet et le valident avant d'envoyer un message qui n'est pas une demande de renseignements mais fixe le cadre.

Même s'il cela fait partie des missions du CTR, la validation du CoDir est nécessaire surtout que le financement est fait sur fond propre et pas sur subvention de l'état.

Didier RAMI précise qu'avant tout envoi de courrier aux clubs ou aux CD, Nicolas Jonette lui demande l'autorisation et l'avis sur le contenu. Cela a bien été le cas pour ce courrier envoyé aux CD. Il est évident que suite aux retours des CD, seul le Comité Directeur reste maître des décisions.

Nicolas JONETTE précise que la décision avait été prise par le Comité lors de la dernière réunion, qu'en tant que CTR il agit dans le cadre de ses missions avec un suivi des actions du PPF.

### **Point Trésorerie**

La trésorière Anne FOURMAUD s'est heurtée à un plafonnement du livret A quand elle a voulu y mettre de l'argent. Peut-être est-ce un livret individuel et non « professionnel » (association) : à vérifier et éventuellement voir auprès d'autres banques afin que cet argent rapporte un peu.

Il y a actuellement près de 44 000 € sur le compte courant, et 76 500 sur le livret A, en raison des licences et du versement des subventions en particulier.

Actions : en attente des papiers pour passer l'argent sur le compte courant

Loyer : la facture pour le bureau à Montpellier (720 € par semestre) devrait parvenir au CRTAO ; n'est-il pas encore à l'adresse de la Ligue LR ?

Téléphone : voir s'il est possible de regrouper les différentes lignes sous le seul nom, CRTAO.

Matériel informatique : la demande de subvention concernait l'achat de 3 PC, dont un pour le Président, un pour la Trésorière, avec imprimante-scanner-fax ; le 3ème pourrait aller à la formation, avec un vidéo-projecteur, l'étendue de la Région amenant des problèmes quant au prêt du matériel nécessaire aux stages. Un recensement du matériel LR se trouvant au bureau de Montpellier permettra de mieux connaître les possibilités pour l'itinérance.

### **Premiers Secours**

Le CoDir recommande aux responsables de clubs et aux entraîneurs d'avoir des notions de secourisme ; les CDOS organisent souvent des formations PSC1 (Premiers Secours Civils niveau 1), par l'intermédiaire des Pompiers, de la Protection Civile, de la Croix-Rouge, de la SNSM... Ces formations peuvent être gratuites ou payantes, mais une prise en charge peut se faire (club, Comité Départemental...). De nombreuses entreprises proposent également ces formations à leurs salariés.

Il est bon également de refaire la formation régulièrement afin de rafraîchir les connaissances et approfondir (il faudrait une remise à niveau par an, dans l'idéal)

### **Aide à la création de clubs**

L'aide est prévue pour la création réelle, non pour un changement de ville, de nom...

Un club est en cours de création, mais une seule personne semble être de la région, les autres étant lointaines : est-ce un vrai club ?

Tout nouveau club devra déposer un dossier permettant de mieux le connaître pour obtenir une aide selon ses besoins.

### **ETAF**

Il y a une dizaine de demandes de clubs désirant devenir clubs ETAF. Nicolas JONETTE a entrepris de rencontrer chacun afin de cerner leurs possibilités et leurs demandes.

Nicolas Jonette communiquera la liste des clubs et la teneur de l'audit de ces clubs afin que le Comité Directeur puisse valider le soutien à ces clubs.

### **Site du CRTAO**

Il y a des problèmes pour écrire directement sur le site. Pierre PERUZZETTO fait valider par Didier RAMI chaque ajout ou changement demandé avant de l'effectuer.

Si on désire plus de capacité, il faudra payer plus cher.

### **Communica Sport**

La Secrétaire Gisèle GALLET a assisté aux rencontres Communica Sport à Toulouse. Il semblerait, plusieurs intervenants ayant évoqué les tendances, que l'on passe peu à peu à un « zapping » des pratiquants entre différentes pratiques sportives, différents sports. On se tourne vers un sport-loisir, sport-consommation qu'on essaie, qu'on quitte, vers lequel on revient de loin en loin...

Les clubs devront tenir compte de cette évolution et s'ouvrir à des pratiques « fun » afin de fidéliser les sportifs non intéressés par la compétition. A réfléchir afin de se préparer aux changements qui pourraient avoir lieu dans la ou les prochaines décennies, si cette tendance se maintenait et s'amplifiait.

Prochaine réunion du Comité Directeur : samedi 6 janvier 2018

Fin de la réunion : 16 h 40